

Office des affaires  
acadiennes  
Plan d'affaires  
2006-2007

## **Table des matières**

A. Message du ministre et de la directrice générale.....	3
B. Mission.....	4
C. Vision.....	4
D. Mandat.....	4
E. Contexte de la planification.....	5
F. Objectifs stratégiques.....	7
G. Secteurs principaux d'activités.....	8
H. Priorités.....	12
I. Stratégie en matière de ressources humaines.....	15
J. Contexte budgétaire.....	16
K. Gestion financière, technologie de l'information et communications.....	17
L. Mesures du rendement par secteur principal d'activités.....	19

## A. Message du ministre et de la directrice générale

Depuis la proclamation de la *Loi sur les services en français*, le rôle de l'Office des affaires acadiennes a évolué. Il est passé d'un organisme de soutien des initiatives communautaires à un organisme central de soutien pour l'ensemble du gouvernement en ce qui a trait aux services en français. Grâce à la négociation fructueuse de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français (5 millions de dollars sur quatre ans), le gouvernement de la Nouvelle-Écosse est prêt à augmenter sa capacité d'offrir des services en français.

L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. Conformément à cette philosophie, l'Office a travaillé en collaboration avec le comité interministériel de coordination des services en français afin d'élaborer des plans visant à augmenter la prestation de services en français. Au cours de l'année 2005-2006, bien des progrès ont été réalisés dans la prestation de services gouvernementaux en français en Nouvelle-Écosse : certains ministères ont fait leurs premiers pas dans la prestation de services en français, toute une gamme de nouveaux services en français ont été offerts directement au public, et les fonctionnaires ont pu suivre des cours de français.

Après avoir reçu la première série de plans de prestation de services en français des différents ministères, offices et organismes représentés au comité de coordination, l'Office des affaires acadiennes a été en mesure d'évaluer les domaines critiques de développement pendant les quatre années de l'Entente. C'est la première fois cette année que l'Office prépare un plan d'affaires. Ce plan contient des renseignements détaillés sur les principales initiatives qui ont été entreprises ou qui se poursuivent afin de nous permettre de continuer à travailler avec nos partenaires pour créer un cadre de travail durable à l'appui de la *Loi sur les services en français*.

La participation de la communauté acadienne et francophone demeure essentielle puisque nous devons renforcer la communication entre le gouvernement et la communauté, afin de nous assurer que leurs besoins sont comblés. Par conséquent, l'un des points importants sur lequel nous nous concentrerons dans la première partie de l'année sera le travail de consultation en vue de l'élaboration des règlements pour la *Loi sur les services en français*.

Nous continuerons d'offrir du soutien financier aux ministères et aux offices, de leur offrir de l'aide en ce qui a trait à leurs projets visant à faire progresser le développement communautaire, et de promouvoir les services de traduction et de communication que nous sommes maintenant en mesure d'offrir à l'échelle du gouvernement. C'est ce qui aidera le gouvernement à élaborer les services et à améliorer sa capacité d'offrir des services en français à la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

---

Chris d'Entremont  
Ministre des Affaires acadiennes

---

Vaughne Madden  
Directrice générale

## **B. Mission**

La mission de l'Office des affaires acadiennes est d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux organismes et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

## **C. Vision**

L'Office des affaires acadiennes vise une communauté acadienne et francophone vibrante qui jouit d'un soutien important de la province de la Nouvelle-Écosse, lui permettant de s'épanouir en tant que peuple.

## **D. Mandat**

Les objectifs et les buts de l'Office des affaires acadiennes, tels qu'énoncés dans la *Loi sur les services en français*, sont :

- a) de veiller à ce que le gouvernement demeure conscient des besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- b) de fournir aux ministères, offices et organismes gouvernementaux, tout comme aux sociétés d'État, des conseils et des mesures de soutien favorisant l'élaboration, l'adoption ou la prestation de programmes, de politiques et de services adaptés aux besoins de la collectivité acadienne et francophone;
- c) de servir d'organisme central de soutien auprès des autres ministères en matière de services en français au sein du gouvernement;
- d) de nouer aux paliers provincial, national et international des partenariats avec les organismes acadiens et francophones;
- e) de veiller à ce que les besoins de la collectivité acadienne et francophone soient pris en compte dans l'élaboration des programmes, des politiques et des services;
- f) de reconnaître l'apport de la collectivité acadienne et francophone.

## E. Contexte de la planification

L'histoire de l'Office des affaires acadiennes au sein du gouvernement de la Nouvelle-Écosse remonte à 1985, année de création du poste de conseiller aux Affaires acadiennes au Secrétariat du Conseil des ministres. Depuis ses modestes débuts, l'Office des affaires acadiennes a établi une relation solide et positive avec la communauté acadienne et francophone et a grandi pour répondre à ses besoins et relever de nouveaux défis.

Au cours des 20 dernières années, la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse a établi un réseau associatif sophistiqué afin de répondre à ses besoins en matière de développement communautaire. Grâce à l'appui des gouvernements fédéral et provincial, elle a créé une infrastructure qui inclut un système d'éducation en français (langue maternelle), un plan de développement global, un journal hebdomadaire provincial, ainsi que d'autres moyens de communication. Les citoyens sont ainsi devenus des citoyens dévoués à l'élaboration de politiques d'intérêt public. Au cours des dernières années, la population acadienne et francophone de la province a demandé de façon continue une amélioration des services du gouvernement provincial qui répondent à leurs besoins en matière de langue et de développement.

Il y a maintenant 20 ans que la *Loi sur les langues officielles* a été adoptée au niveau fédéral, et le Canada est maintenant synonyme de bilinguisme. Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles francophones ou d'immersion augmente régulièrement : il s'agit d'une indication du niveau d'acceptation, par la population en général, de la notion des deux langues officielles dans notre pays.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est le seul gouvernement provincial officiellement bilingue au Canada, mais les provinces de l'Île-du-Prince-Édouard, de l'Ontario et du Manitoba ont adopté des politiques ou des lois qui donnent mandat au gouvernement de leur province d'offrir des services en français à leur population francophone.

Le travail visant l'élaboration du premier plan stratégique de l'Office des affaires acadiennes a débuté en 2003. L'objectif principal du plan était de définir et de clarifier le rôle de l'Office des affaires acadiennes dans la prestation des services gouvernementaux.

En avril 2003, l'Office des affaires acadiennes a créé un comité de coordination des services en français, formé de 13 représentants ministériels, afin d'aider l'Office à élaborer et à mettre en œuvre ses objectifs généraux. Le mandat initial du comité de coordination indique que sa mission est d'améliorer le niveau de services gouvernementaux offerts en français aux Acadiens et aux francophones de la Nouvelle-Écosse. Aujourd'hui, 17 ministères et offices font partie du comité de coordination et travaillent de façon continue avec l'Office des affaires acadiennes en vue d'établir des priorités claires et de cibler les ressources qui répondront le mieux aux besoins de la communauté acadienne et francophone.

En décembre 2004, la *Loi sur les services en français – Loi concernant l'Office des affaires*

*acadiennes et la prestation par la fonction publique de services en français a été adoptée et accordé à l'Office des affaires acadiennes un statut officiel en vertu de la loi sur la fonction publique (Public Service Act), ce qui a ainsi confirmé que la province de la Nouvelle-Écosse entend bien promouvoir le développement de sa collectivité acadienne et francophone et tient à la sauvegarde pour les générations à venir de la langue française, source d'enrichissement de la vie en Nouvelle-Écosse.<sup>1</sup>*

Depuis 2003, les stratégies identifiées dans le plan stratégique initial ont dirigé les activités de l'Office des affaires acadiennes. Ce travail est appuyé par le comité consultatif du ministre, un comité consultatif de sous-ministres, et le comité de coordination des services en français.

La signature de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français a fourni à la province et à l'Office des affaires acadiennes les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre des changements qui doivent être effectués au sein de la fonction publique afin d'améliorer les services en français. L'Office des affaires acadiennes est responsable de cette entente au nom de la province de la Nouvelle-Écosse et consultera les ministères et les offices à l'échelle du gouvernement en vue d'élaborer une stratégie pluriannuelle qui sera prudente, rentable et sage.

L'Office des affaires acadiennes doit également gérer les attentes de la communauté ainsi que de la fonction publique. La mise en œuvre de cette initiative à l'échelle du gouvernement est un processus qui prendra un certain temps et qui doit progresser dans un environnement de collaboration, en établissant des partenariats, en trouvant un terrain d'entente et en reconnaissant les limites.

La mission de l'Office des affaires acadiennes est toujours d'offrir des conseils et de l'appui aux ministères, aux offices et aux sociétés d'État pour leur permettre de créer et d'adapter des politiques, des programmes et des services reflétant les besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.

Il s'agit du fondement de ce premier plan d'affaires de l'Office des affaires acadiennes.

---

<sup>1</sup>*Loi sur les services en français*

## **F. Objectifs stratégiques**

- Créer un cadre de travail durable au sein du gouvernement, incluant des règlements, des politiques et des lignes directrices à l'appui de la *Loi sur les services en français*.
- Augmenter la quantité de services directement offerts au gouvernement afin de l'aider à offrir des services en français à la communauté acadienne et francophone, y compris des conseils, des services de traduction et du soutien aux communications.
- S'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en compte dans les initiatives, les programmes, les politiques et les services du gouvernement.
- Augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français.

## **G. Secteurs principaux d'activités**

L'Office des affaires acadiennes assume des responsabilités dans les secteurs d'activités suivants :

### ***1. Renforcement du cadre législatif pour les services en français***

*Le renforcement du cadre législatif est une activité clé qui permettra d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaillera en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les ministères et les organismes désignés de la fonction publique se conforment à la Loi sur les services en français.*

La *Loi sur les services en français*, adoptée en décembre 2004, stipule que le gouverneur en conseil, avant le 31 décembre 2006, peut prendre des règlements :

- a) concernant l'élaboration de plans visant la prestation de services en français dans tout secteur de la province;
- b) portant désignation des ministères, offices, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et institutions publiques qui ont l'obligation de fournir des services en français;
- c) concernant la prestation par les ministères, offices, organismes gouvernementaux, sociétés d'État et institutions publiques de services en français dans tout secteur de la province;
- d) concernant les normes applicables à la prestation de services en français;
- e) attribuant au ministre des fonctions relativement aux services en français;
- f) précisant les responsabilités des membres du Conseil exécutif concernant la prestation de services en français;
- g) définissant des termes qu'emploie la présente loi sans les définir;
- h) concernant toute autre mesure qu'il estime nécessaire ou utile pour assurer la réalisation de la vocation et de l'objet de la présente loi.

Les efforts d'élaboration et de consultation nécessaires à la préparation des règlements, qui ont débuté en 2005-2006, seront l'un des principaux points sur lequel l'Office des affaires acadiennes se concentrera au début de l'année.

Une fois les règlements en place, les ministères, les offices et les autres organismes de la fonction publique seront mieux équipés pour apporter les changements nécessaires aux politiques de leurs organisations.

Tel que prévu par la loi, un rapport annuel sur les initiatives et les programmes entrepris relativement aux services en français, ainsi que sur les services offerts, sera présenté à l'Assemblée législative à l'automne.

### ***2. Relations interministérielles***

*L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes*

*offre des services de soutien aux ministères et aux offices afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français. Ces services de soutien incluent un service de traduction, des conseils relatifs aux communications en français, l'interprétation des politiques et l'aide financière. L'Office des affaires acadiennes peut également aider à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.*

La *Loi sur les services en français* a constitué le comité de coordination des services en français, dont le rôle officiel est d'assister et de conseiller le ministre en ce qui a trait à la mise en œuvre de la loi. En vertu de la loi, le comité de coordination se compose d'un coordonnateur des services en français de chaque ministère et office, et est présidé par la directrice générale de l'Office des affaires acadiennes.

Sous la direction de l'Office des affaires acadiennes, le comité de coordination des services en français reconnaîtra et mettra en œuvre des initiatives et des projets conjoints visant à augmenter le niveau de services en français offerts par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse. La priorité sera accordée aux projets ou aux initiatives qui augmentent les services offerts en français aux jeunes, aux familles et aux communautés, y compris le développement d'infrastructures, et qui contribuent ainsi à la préservation et à la croissance de la communauté acadienne et francophone.

L'Office des affaires acadiennes encourage l'adoption d'une approche coordonnée dans l'élaboration de politiques qui touchent tous les ministères et les offices, par exemple, la collaboration avec la Commission de la fonction publique pour élaborer des politiques relatives au recrutement d'employés bilingues ou concernant la formation linguistique en français, et la collaboration avec Communications Nouvelle-Écosse au sujet des lignes directrices en matière de communication.

L'Office des affaires acadiennes participe également à des initiatives menées par d'autres ministères et offices, par exemple le groupe de travail sur la diversité (Diversity Task Force) de la Commission de la fonction publique et le groupe consultatif sur le développement communautaire (Community Development Advisory Group) de l'Office du développement économique, afin de s'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en compte.

### ***3. Relations intergouvernementales***

*L'Office des affaires acadiennes a établi des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et de contribuer à la croissance de sa communauté acadienne et francophone.*

Le ministère du Patrimoine canadien du gouvernement fédéral est un partenaire clé dans la prestation de services en français par les provinces où des populations francophones vivent dans un milieu minoritaire. Par l'entremise d'une entente signée par le ministre d'Entremont en décembre 2005 au nom de la Nouvelle-Écosse, Patrimoine canadien fournira 5 millions de dollars sur une période de quatre ans (2005-2006 à 2008-2009) pour aider la Nouvelle-Écosse à offrir des services en français à sa population acadienne et francophone. Un plan stratégique a

été élaboré, et il définit les objectifs et les types d'activités qui seront entreprises au cours des quatre années de l'entente.

L'Office des affaires acadiennes a également établi un partenariat avec le Secrétariat des affaires intergouvernementales (SAIC) de la province de Québec. Un Accord de coopération et d'échanges a été conclu entre les deux provinces en septembre 2002. Cet accord encourage la coopération par l'entremise d'activités en français et d'échanges dans les domaines de l'éducation, de la culture, des communications, de la jeunesse, de la langue française, de la santé, de l'économie et du tourisme.

L'Office des affaires acadiennes est également le principal responsable du protocole d'entente avec l'État de la Louisiane. Les domaines qui pourraient bénéficier de ce protocole d'entente incluent la culture, le tourisme, le patrimoine, le développement économique, l'énergie et l'éducation. Les ministères qui sont intéressés à établir un partenariat officiel avec l'État de la Louisiane prépareront un plan d'action afin de déterminer les étapes à suivre.

L'Office des affaires acadiennes participe aussi au Réseau intergouvernemental des affaires francophones, un réseau formé d'offices de chaque province et territoire et qui travaille sur des projets stratégiques visant à améliorer et à promouvoir les services gouvernementaux en français à l'échelle du Canada.

Aux niveaux national et international, l'Office des affaires acadiennes offre du soutien à la section néo-écossaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, une organisation regroupant des parlementaires francophones.

L'Office des affaires acadiennes continuera d'encourager les initiatives avec d'autres gouvernements francophones.

#### ***4. Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone***

*La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone ont été des facteurs clés dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.*

Constituée en octobre 1968, la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) est la plus ancienne association provinciale au service des Acadiens dans la province, et elle représente les intérêts de tous les citoyens acadiens et francophones de la Nouvelle-Écosse. Sa structure actuelle assure la participation de 25 organismes membres, représentant les régions géographiques, les organisations provinciales et les institutions. Les membres conseillent la fédération provinciale sur les objectifs et les priorités de la communauté acadienne. Pendant de nombreuses années, la FANE a exercé des pressions au nom de ses membres, ainsi que des citoyens francophones.

La prise en compte des besoins de la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-

Écosse est un élément clé pour toutes les initiatives de l'Office des affaires acadiennes. Par exemple, le premier plan stratégique de l'Office des affaires acadiennes, publié en septembre 2004, était fondé sur les commentaires des membres de la communauté siégeant au comité consultatif du ministre.

La communauté acadienne et francophone a également défini les secteurs prioritaires pour les services en français, notamment la santé et le mieux-être. L'Office des affaires acadiennes collaborera avec le gouvernement afin d'améliorer les services offerts en français dans les domaines de la santé, ainsi que de la promotion et la protection de la santé.

L'Office des affaires acadiennes continuera de consulter la FANE et ses membres au sujet de la prestation des services en français dans tous les secteurs prioritaires.

Près de 37 000<sup>2</sup> Néo-Écossais qui déclarent que le français est leur langue maternelle et une langue qu'ils comprennent toujours sont des clients potentiels des services en français. Toutefois, plus de 91 000<sup>3</sup> Néo-Écossais peuvent parler français et doivent également être pris en compte lors de l'élaboration des services.

L'immigration peut également augmenter le nombre de Néo-Écossais qui souhaitent obtenir des services en français. La communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse a récemment adopté le concept de devenir une communauté d'accueil pour les immigrants et mène actuellement des activités visant à attirer des immigrants francophones. La disponibilité des services en français du gouvernement provincial sera un élément clé qui influencera la décision de s'établir en Nouvelle-Écosse.

L'Office des affaires acadiennes continuera de travailler avec la communauté tout en l'encourageant à faire connaître ses besoins au gouvernement. L'Office encouragera également la communauté à participer lorsque des possibilités d'engagement des citoyens se présenteront, et visera à s'assurer que le gouvernement facilite la participation des francophones dans l'élaboration de politiques d'intérêt public.

---

<sup>2</sup>Recensement de 2001, Langue maternelle (34 025 français seulement; 2 560 français et anglais)

<sup>3</sup>Ibid. Connaissance des langues officielles (90 265 français et anglais, 790 français seulement)

## H. Priorités

### **Secteur principal d'activités 1 : *Renforcement du cadre législatif pour les services en français***

*Le renforcement du cadre législatif est une activité clé qui permettra d'augmenter la capacité du gouvernement d'offrir des services en français. L'Office des affaires acadiennes travaillera en collaboration avec le gouvernement afin de s'assurer que les ministères et les organismes désignés de la fonction publique se conforment à la Loi sur les services en français.*

#### **Les activités prioritaires de ce secteur principal d'activités pour 2006-2007 sont :**

- Diriger un processus d'élaboration et de mise en œuvre des règlements exigés par la *Loi sur les services en français*. Un projet spécial négocié en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français fournira les ressources nécessaires.
- Élaborer un cadre de responsabilisation visant à clarifier les rôles et les responsabilités de tous les intervenants dans le processus d'élaboration des services en français.
- Participer activement au cycle annuel de planification des affaires du gouvernement afin de s'assurer que le gouvernement tient compte des besoins de la communauté acadienne et francophone.
- Préparer un rapport annuel sur les services en français afin d'informer le gouvernement et la communauté acadienne et francophone des progrès réalisés et des résultats obtenus.
- Définir et adopter officiellement des procédures de planification et de compte rendu sur la prestation des services en français.

### **Secteur principal d'activités 2 : *Relations interministérielles***

*L'Office des affaires acadiennes considère que le processus de développement des services en français est un processus de collaboration et de coopération. L'Office des affaires acadiennes offre des services de soutien aux ministères et aux offices afin de les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs services en français. Ces services de soutien incluent un service de traduction, des conseils relatifs aux communications en français, l'interprétation des politiques et l'aide financière. L'Office des affaires acadiennes peut également aider à faciliter les communications entre la communauté acadienne et francophone et le gouvernement.*

#### **Les activités prioritaires de ce secteur principal d'activités pour 2006-2007 sont :**

- Élargir et promouvoir les services de traduction offerts au gouvernement par l'Office des affaires acadiennes.
- Offrir du leadership et du soutien au comité de coordination des services en français afin que les coordonnateurs soient bien équipés et en mesure de contribuer à l'élaboration des services en français dans leurs ministères et offices respectifs.
- Collaborer avec la Commission de la fonction publique pour augmenter la capacité de la fonction publique d'offrir des services en français, notamment par le recrutement, l'évaluation des compétences, le perfectionnement des aptitudes linguistiques et la modification des

politiques, s'il y a lieu. La prestation de services dans les deux langues officielles est un élément du Plan des ressources humaines du gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2005-2010.

- Participer activement aux initiatives gouvernementales afin de s'assurer que les besoins des Acadiens et des francophones de la Nouvelle-Écosse sont pris en compte lors de l'élaboration de politiques et de la prestation de services.
- Tenir régulièrement des réunions visant à sensibiliser les ministres, les hauts fonctionnaires et les leaders du gouvernement, ainsi qu'à les informer du rôle de l'Office des affaires acadiennes et de ses stratégies pour les services en français.

### **Secteur principal d'activités 3 : *Relations intergouvernementales***

*L'Office des affaires acadiennes a établi des relations aux niveaux interprovincial, national et international afin d'aller de l'avant dans la prestation des services en français par le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, et de contribuer à la croissance de sa communauté acadienne et francophone.*

#### **Les activités prioritaires de ce secteur principal d'activités pour 2006-2007 sont :**

- Gérer l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français afin de s'assurer que les services en français importants sont financés et élaborés.
- Accroître le nombre d'activités conjointes en vertu de l'Accord de coopération et d'échanges entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse.
- Contribuer à la planification stratégique entreprise par le Réseau intergouvernemental des affaires francophones.
- Examiner la possibilité de partenariat avec d'autres gouvernements provinciaux à l'égard des services en français.
- Établir des relations avec les ministères du gouvernement fédéral et examiner les possibilités de coopération.
- Examiner les possibilités d'initiatives conjointes entre la province de la Nouvelle-Écosse et l'État de la Louisiane par l'entremise du protocole d'entente.

### **Secteur principal d'activités 4 : *Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone***

*La force et la solidarité de la communauté acadienne et francophone ont été des facteurs clés dans la création d'un environnement où les services gouvernementaux sont offerts en français. La relation qui existe entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone doit être soutenue.*

#### **Les activités prioritaires de ce secteur principal d'activités pour 2006-2007 sont :**

- Élaborer et présenter un programme d'identité visuelle pour l'offre active de services en français par la fonction publique.
- S'assurer que les besoins de la communauté acadienne et francophone sont pris en compte lors de l'élaboration des règlements en vertu de la *Loi sur les services en français*.
- Renforcer la communication entre le gouvernement et la communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse.
- Appuyer l'établissement de relations, de partenariats et d'initiatives conjointes entre les différents intervenants de la communauté et du gouvernement.
- Viser à s'assurer que la planification de tout processus d'engagement des citoyens entrepris par la province tient compte des besoins des citoyens francophones.

## **I. Stratégie en matière de ressources humaines**

Bien que l'Office des affaires acadiennes fasse partie du gouvernement depuis 1985, ce n'est que depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 2004 qu'il a obtenu un statut officiel permanent en vertu de la loi sur la fonction publique (*Public Service Act*) et qu'il a reçu des ressources supplémentaires pour la dotation en personnel et l'administration.

Au 1<sup>er</sup> avril 2006, l'Office des affaires acadiennes comptait cinq employées bilingues à temps plein. Ces cinq employées sont toutes des femmes, dont l'âge moyen est d'environ 41 ans.

Trois postes supplémentaires seront pourvus en 2006-2007. Un deuxième traducteur à temps plein permettra l'expansion des services de traduction offerts au gouvernement, un nouvel analyste des politiques permettra à l'Office d'offrir davantage de conseils aux ministères et aux offices, et une nouvelle secrétaire-réceptionniste aidera la directrice générale et la secrétaire de direction à effectuer des tâches administratives.

Quatre postes sont financés par le gouvernement fédéral grâce à l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français, y compris les services d'une conseillère en communications qui sont fournis par l'entremise de Communications Nouvelle-Écosse.

Le ministre des Affaires acadiennes a présentement recours aux services d'un adjoint exécutif, qui l'aide à traiter des questions relatives aux Affaires acadiennes.

Tous les postes affichés pour l'Office des affaires acadiennes exigent le bilinguisme (français et anglais) comme qualité nécessaire. Les employés doivent parler couramment les deux langues officielles afin de pouvoir répondre aux besoins de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse et de travailler au sein du gouvernement pour remplir son mandat.

Pendant l'année 2005-2006, l'Office des affaires acadiennes a connu des changements au niveau de la direction et de la structure. Ces changements, en plus du fait que l'Office des affaires acadiennes est un office relativement nouveau, ont laissé très peu de temps pour la planification des ressources humaines. Il s'agira toutefois d'une priorité pour l'Office des affaires acadiennes au cours de l'année financière 2006-2007. L'objectif ultime de la stratégie en matière de ressources humaines sera de contribuer à l'efficacité de l'Office des affaires acadiennes en appuyant les efforts des employés et en favorisant un environnement de travail agréable pour tous.

Les éléments clés de la stratégie en matière de ressources humaines incluent :

- pourvoir les postes vacants et assurer la planification de la relève;
- préparer une trousse d'orientation pour les nouveaux employés;
- effectuer des évaluations du rendement en fonction des résultats du plan d'affaires;
- mettre en valeur le potentiel de leadership par l'entremise de la planification de carrière et de la formation;
- élaborer un programme de santé et de sécurité au travail conformément à la loi sur la santé et sur la sécurité au travail (*Occupational Health and Safety Act*).

## J. Contexte budgétaire

<b>Affaires acadiennes</b>			
	Estimation pour 2005-2006	Prévisions pour 2005-2006	Estimation pour 2006-2007
	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)	(en milliers de dollars)
Dépenses brutes	1780	1837	2072
Dépenses nettes	641	641	642
Salaires et avantages sociaux	417	264	476
Personnel financé brut (ETP)	7,0	4,4	8,0
Personnel financé net (ETP)	4,0	1,5	4,0

## **K. Gestion financière, technologie de l'information et communications**

### **Gestion financière :**

Un objectif de l'Office des affaires acadiennes cette année sera de finaliser et d'adopter officiellement le processus selon lequel les ministères et les autres organismes gouvernementaux peuvent présenter une demande de financement en vertu de l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français.

### **Technologie de l'information :**

Des dispositions particulières sont prévues puisque l'Office fonctionne principalement en français. Les membres du personnel ont besoin de claviers français et de versions françaises des logiciels de travail. De plus, un logiciel particulier est requis pour les traducteurs sur place.

De l'équipement informatique supplémentaire sera acheté à mesure que les postes vacants seront pourvus. L'équipement sera mis à niveau, au besoin, conformément aux politiques du gouvernement en matière de technologie de l'information.

Le site Web de l'Office des affaires acadiennes sera également mis à jour en 2006-2007. L'Office consultera Communications Nouvelle-Écosse afin d'assurer la conformité à l'initiative de l'image de marque de la Nouvelle-Écosse.

### **Communications :**

Les activités de communication jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs stratégiques de l'Office des affaires acadiennes.

Le plan de travail en matière de communications inclut les objectifs suivants :

- sensibiliser davantage le gouvernement au rôle de l'Office à titre d'organisme central de soutien;
- sensibiliser davantage la communauté acadienne et francophone aux progrès réalisés par le gouvernement dans la prestation des services en français et la communication de la disponibilité de ces nouveaux services par l'entremise de communiqués de presse conjoints, de publicités ou d'autres moyens;
- sensibiliser davantage le gouvernement aux questions qui touchent les Acadiens et les francophones;
- aider les autres ministères à améliorer leurs plans de services en français en créant un document cadre.

## L. Mesures du rendement par secteur principal d'activités

<b>Mesures du rendement</b>				
<b>Secteur principal d'activités 1 : Renforcement du cadre législatif pour les services en français</b>				
<b>RÉSULTAT (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>MESURE</b>	<b>DONNÉES Année de référence</b>	<b>CIBLE Année</b>	<b>Mesures stratégiques pour l'atteinte de la cible</b>
Le gouvernement comprend la portée des services en français offerts par les ministères et les offices et les progrès réalisés dans l'amélioration de la disponibilité des services en français.	Inventaire des services en français	Le rapport annuel de 2005-2006 servira d'inventaire de référence.	Premier rapport présenté en 2006-2007 et annuellement par la suite	Publier un rapport annuel contenant l'information de référence et les progrès réalisés

**Mesures du rendement**

**Secteur principal d'activités 2 : Relations interministérielles**

<b>RÉSULTAT (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>MESURE</b>	<b>DONNÉES Année de référence</b>	<b>CIBLE Année</b>	<b>Mesures stratégiques pour l'atteinte de la cible</b>
Davantage d'information gouvernementale est offerte en français.	Nombre de mots traduits Nombre de ministères ayant recours aux services	2005-2006 Environ 400 000 mots traduits	2006-2007 800 000 mots	- Élargir le service de traduction - Faire la promotion du service de traduction
Plus grande capacité du gouvernement d'offrir des services en français grâce à l'amélioration des aptitudes linguistiques en français des fonctionnaires.	Nombre de fonctionnaires ayant suivi des cours de français	2005-2006 150 participants	2006-2007 200 participants	- Aider la CFP à préparer une demande de propositions pour la prestation des cours de français - Faire la promotion des cours offerts
Les ministères et les offices tiennent compte des besoins de la communauté acadienne et francophone lors de l'élaboration de programmes, de politiques, de services.	Politiques, programmes ou services élaborés, incluant les projets financés par l'Entente Canada – Nouvelle-Écosse relative aux services en français	Le rapport annuel de 2005-2006 servira d'inventaire de référence pour les services offerts en français.	Premier rapport présenté en 2006-2007 et annuellement par la suite	- Participer aux initiatives gouvernementales - Faire des présentations aux ministères afin de promouvoir le plan stratégique pour les services en français - Faire la promotion de la disponibilité des services offerts par l'Office des affaires acadiennes

**Mesures du rendement**

**Secteur principal d'activités 3 : Relations intergouvernementales**

<b>RÉSULTATS (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>MESURE</b>	<b>DONNÉES Année de référence</b>	<b>CIBLE Année</b>	<b>Mesures stratégiques pour l'atteinte de la cible</b>
La Nouvelle-Écosse profite des connaissances et de l'expertise du gouvernement du Québec.	Nombre de ministères ayant recours à l'Accord de coopération et d'échanges avec le Québec	2005-2006 Un ministère (Éducation) a eu recours à l'Accord.	2006-2007 Augmentation du nombre de ministères ou d'offices collaborant avec le Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déterminer les initiatives communes</li> <li>- Effectuer une mission d'exploration au Québec</li> </ul>
La Nouvelle-Écosse et la Louisiane bénéficient du protocole d'entente.	Domaines de coopération définis dans le plan d'action	Il s'agit d'une nouvelle initiative pour l'année 2006-2007.	2006-2007 Identification des domaines d'intérêt communs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Réunions et discussions interministérielles</li> <li>- Signature du protocole d'entente</li> <li>- Réunion du comité conjoint Louisiane / Nouvelle-Écosse</li> </ul>

**Mesures du rendement**

**Secteur principal d'activités 4 : Engagement des citoyens de la communauté acadienne et francophone**

<b>RÉSULTATS (immédiat ou intermédiaire)</b>	<b>MESURE</b>	<b>DONNÉES Année de référence</b>	<b>CIBLE Année</b>	<b>Mesures stratégiques pour l'atteinte de la cible</b>
La communauté acadienne et francophone a l'occasion de faire connaître ses besoins et ses opinions au gouvernement.	Nombre d'initiatives gouvernementales dans lesquelles la communauté acadienne et francophone peut fournir ses commentaires	En 2005-2006, la communauté acadienne et francophone a participé à quatre initiatives importantes : apprentissage précoce et services de garde, stratégie d'immigration, consultation sur le patrimoine, et services en français.	Participation de la communauté acadienne et francophone aux initiatives importantes en 2006-2007	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire la promotion des possibilités d'engagement des citoyens</li> <li>- Établir un modèle de consultation de la communauté acadienne et francophone</li> <li>- Faciliter les occasions de participation aux consultations gouvernementales pour les Acadiens et les francophones</li> <li>- Participer activement aux forums ou aux réunions communautaires, s'il y a lieu</li> </ul>